

# TANGO & SCAN

Lire  
notre  
Monde

## CAHIER DES CHARGES



# I. OBJECTIFS ..... p.4

---

CONTEXTE .....	p.5
ENJEUX DE L'APPEL À PROJETS TANGO&SCAN .....	p.5
ACTEURS .....	p.6
ATTENTES VIS-À-VIS DES PROJETS .....	p.6
ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS LAURÉATS .....	p.7
DÉPÔT DU DOSSIER .....	p.7
UN PARTENARIAT KARLSRUHE-STRASBOURG .....	p.8
UNE DOTATION SPÉCIALE «LIRE NOTRE MONDE» .....	p.9

---

# II. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ.....p.10

---

FONCTIONNEMENT .....	p.11
SECTEURS CONCERNÉS.....	p.11
PORTEUR-SE-S DE PROJET ET BINÔME/CONSORTIUM.....	p.11
AUTRES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ.....	p.14

---

# III. MODALITÉS DE SOUTIEN ..... p.15

---

MONTANT DE LA DOTATION VERSÉE AU-À LA PORTEUR-SE DE PROJET .....	p.16
ENGAGEMENTS DU-DE LA PORTEUR-SE DE PROJET .....	p.16
ENGAGEMENTS DU-DE LA PARTENAIRE .....	p.16
CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA DOTATION .....	p.17

---

# IV. SÉLECTION DES LAURÉAT.ES ..... p.18

---

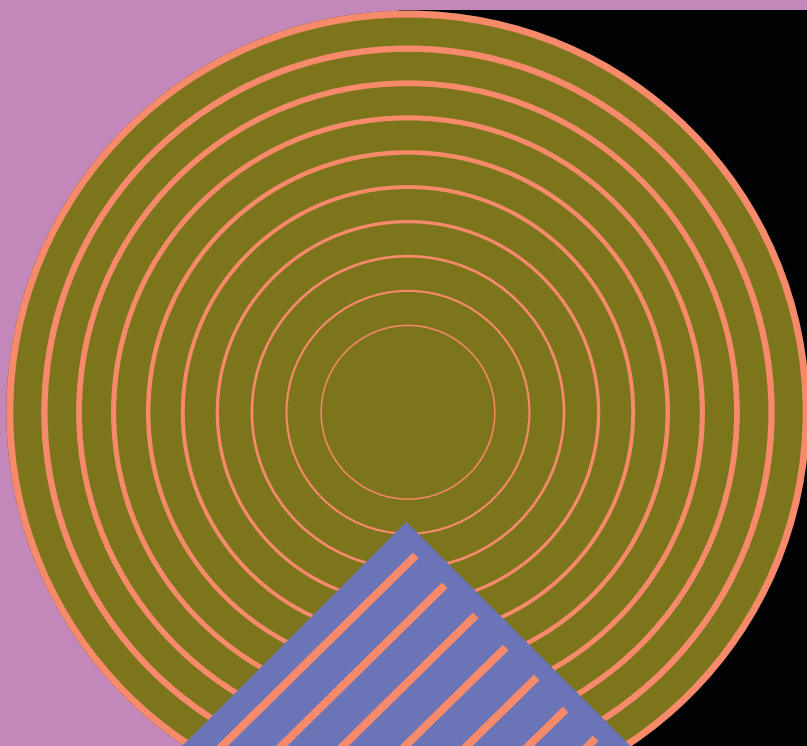
COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU JURY .....	p.19
CRITÈRES D'ÉVALUATION .....	p.19

---

# V. CALENDRIER ..... p.21

# VI. ANNEXES ..... p.23

---



# I. OBJECTIFS



## LE CONTEXTE

La recherche de nouveaux leviers et modèles de développement économique est un enjeu majeur dans le contexte économique actuel.

Le **Pacte pour une économie locale durable** est la nouvelle feuille de route de développement économique de l'Eurométropole de Strasbourg. Co-construite avec les acteurs économiques locaux, c'est un acte d'engagement pour préparer l'avenir de notre territoire.

Ce pacte a pour objectif d'amplifier la dynamique collective et les démarches locales de transition vers une économie locale plus durable. Il vise à assurer un développement local équilibré, sobre en ressources, à l'impact réduit sur l'environnement, qui profite au plus grand nombre, et à conforter Strasbourg, laboratoire européen des transitions.

Ce pacte, qui se veut équilibré, raisonnable et profitable à l'ensemble des acteur-riche-s du territoire, positionne l'innovation comme facteur essentiel de transition des territoires et comme un facteur d'accélération des transitions afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux.

Les caractéristiques clés des secteurs créatifs et numériques, qui en font aujourd'hui des secteurs stratégiques dans l'émergence de projets innovants et générateurs de croissance, sont :

- Leur capacité d'entraînement sur l'ensemble des autres secteurs de l'économie : gain de productivité, création de nouveaux produits et services, formation et croissance de nouvelles industries, etc.

- L'implication des usagers dans les différents maillons de la chaîne de création de valeur : création, conception, production et développement, mise sur le marché et promotion de biens et services innovants.

## ENJEUX DE L'APPEL À PROJETS TANGO&SCAN

Dans ce contexte, **Tango&Scan** soutient des projets entrepreneuriaux créatifs ou numériques sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'appel à projets encourage le développement économique et stimule l'innovation en favorisant la rencontre, les transferts de compétences et la fertilisation croisée autour d'un projet commun entre :

- Un-e acteur-riche du secteur créatif et/ou numérique d'une part
- Un-e acteur-riche d'un autre secteur économique d'autre part

**Tango&Scan** contribue à :

- Concevoir et réaliser des biens et services originaux,
- Développer la créativité et la compétitivité des entreprises,
- Consolider les secteurs des industries créatives et numériques sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Détecter et mettre en lumière les talents du territoire,
- Accompagner la poursuite de nouveaux projets par des entreprises en phase de développement.

## ACTEURS

L'Eurométropole de Strasbourg apporte des financements aux projets des entreprises créatives et numériques à hauteur de 250 000€.

Pilote de l'appel à projets, l'association **accro** dynamise l'écosystème des industries créatives et culturelles de l'Eurométropole de Strasbourg, des métropoles et de la Région Grand Est au service des acteur·rice·s économiques, en développant des actions de promotion, de sensibilisation et d'accompagnement entre les acteur·rice·s créatifs et les autres acteur·rice·s économiques afin d'initier des collaborations et de contribuer au développement économique territorial.

La Ville de Karlsruhe, labellisée « Ville créative des arts numériques » (UNESCO City of Média Arts) est partenaire de **Tango&Scan** en contribuant au soutien, la valorisation et l'accompagnement de projets transfrontaliers innovants.

**accro** est le référent pour tout·e porteur·se de projet désirant répondre à l'appel à projets et tout·e lauréat·e dans son parcours de développement et de réalisation de son projet.

L'association accompagne également les porteur·se·s de projets dans la préparation de leur dossier en réponse à l'appel à projets **Tango&Scan** via des ateliers de conseil et d'expérience collective.

Plus d'informations :  
[tangoscan@accro-grandest.fr](mailto:tangoscan@accro-grandest.fr)

## ATTENTES VIS-À-VIS DES PROJETS

Les projets soutenus doivent faire part de leur caractère original et innovant au regard des besoins et évolutions des usages. Ils devront apporter la preuve de leur faisabilité technique, ainsi que de leur potentiel économique par une projection à court, moyen et long terme dans le dossier de candidature.

Ils devront être menés dans le temps imparti de huit mois à partir des résultats du jury (juin 2023 – février 2024).

Les résultats attendus pour l'ensemble des projets sont la création, la conception, la production, le développement, la mise sur le marché et la promotion de produits et/ou de services innovants. Ils sont notamment appréciés au regard des éléments suivants :

- impulsion d'une dynamique partenariale autour du projet.
- développement et ouverture de nouveaux marchés : chiffre d'affaires et emploi.
- diffusion de la créativité et de l'innovation dans les processus internes à l'entreprise.

# ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS LAURÉATS

Sur les huit mois de développement et de réalisation du projet, chaque porteur-se de projet bénéficiera d'un accompagnement proposé par **accro**. Cet accompagnement sera composé de :

- Deux rendez-vous obligatoires d'évaluation (en novembre 2023 puis en février 2024) en présence du-de la porteur-se et du-de la partenaire principal-e du projet,
- Des séances de rencontre et de coaching sur des thématiques spécifiques (proposition de valeur, financement, propriété intellectuelle, etc.) proposées et déterminées en fonction des besoins et de l'avancement des projets et organisées dans le cadre des ateliers **accro**.
- Un moment de visibilité permettant de rendre visible la phase de conception du prototype (pour les lauréat-e-s de la catégorie « Émergence ») ou de commercialisation (pour les lauréat-e-s de la catégorie « Développement »).

# DÉPÔT DU DOSSIER

Le-la porteur-se de projet est invité-e à remplir, à partir du 27 mars 2023 et jusqu'au 8 mai 2023, le formulaire de dépôt de candidature en ligne disponible sur le site.

L'intégralité du dossier doit être rempli directement en ligne sur le site et complété avec l'ensemble des pièces jointes nécessaires. Il doit être accompagné de l'acquittement des frais de dossier obligatoirement réglables par carte bancaire en ligne\*. Les frais de candidature ouvrent automatiquement droit à une année d'adhésion à l'association **accro**.

Tarifs :

- **90€ (Early bird)** pour un dépôt de dossier effectué entre le 27 mars et le 10 avril 2023.
- **125€** pour un dépôt de dossier effectué entre le 11 avril et le 8 mai 2023.
- **50€** pour les étudiant-e-s-entrepreneur-e-s, quelle que soit la période de dépôt de dossier (frais pris en charge intégralement par PEPITE Etena de Strasbourg) \*

\* Prise en charge intégrale limitée aux 10 premières candidatures finalisées via la plateforme web

# UN PARTENARIAT KARLSRUHE – STRASBOURG POUR UN TANDEM D'ACTEURS FRANCO-ALLEMAND

De par son positionnement au cœur de l'Europe, l'Eurométropole de Strasbourg, ville passerelle, tisse des relations privilégiées avec les villes d'outre-Rhin et propose, en partenariat avec la ville de Karlsruhe, afin de soutenir des projets tandems mixtes franco-allemands proposant des solutions innovantes.

Le tandem d'acteurs franco-allemand sera constitué :

■ D'un porteur de projet ayant une activité domiciliée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

■ D'un partenaire du secteur économique du territoire de Karlsruhe, répondant aux critères de structuration du cahier des charges.



## UNE DOTATION SPECIALE « LIRE NOTRE MONDE »

La ville de Strasbourg a obtenu la labellisation de l'Unesco « Capitale mondiale du Livre » en 2024. À travers cette volonté de faire vivre le livre partout et pour tous, dans une forte dimension de transformation sociale, cette édition **Tango&Scan** valorisera particulièrement des projets s'inscrivant dans le programme Lire notre monde, qui se déploiera jusqu'en avril 2025, à travers des événements et des actions innovantes autour du livre, de la lecture, et des métiers de l'édition, de l'illustration et de l'impression pour tous les strasbourgeois et les habitants du territoire.

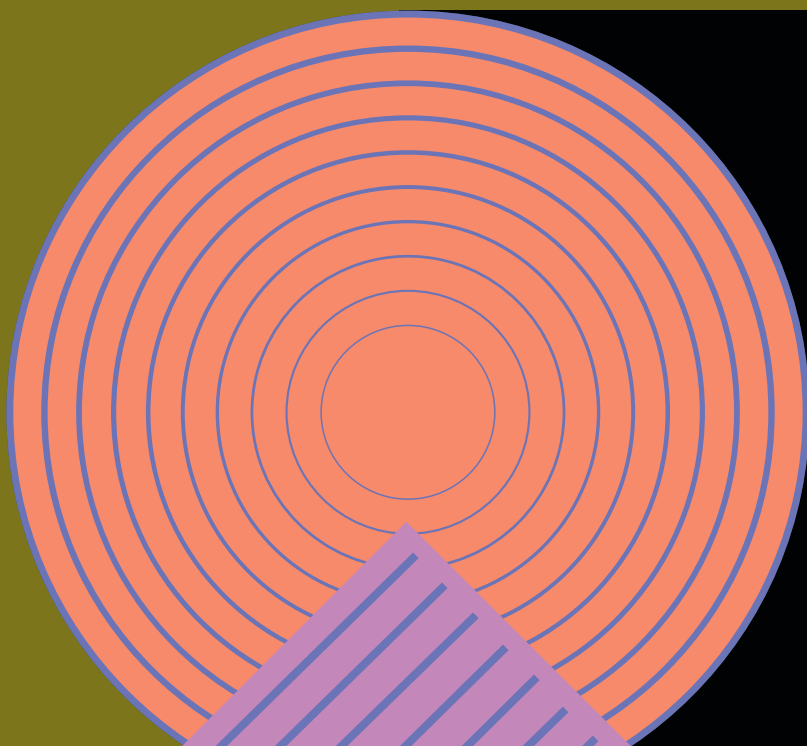
■ Ces projets auront par exemple comme objectif le rayonnement du livre et de ses filières pour favoriser l'ancrage professionnel de ses acteurs au long terme.

■ Ils pourront également accompagner les pratiques écoresponsables de la chaîne du livre en lui donnant les outils pour modérer l'impact écologique tout en renforçant sa compétitivité économique.

■ Ces projets pourront aussi avoir une visée d'aide à la médiation, à l'inclusion sociale (lutte contre l'illettrisme, éducation aux médias, par exemple) et favoriser le déploiement de dispositifs de lecture hors les murs.

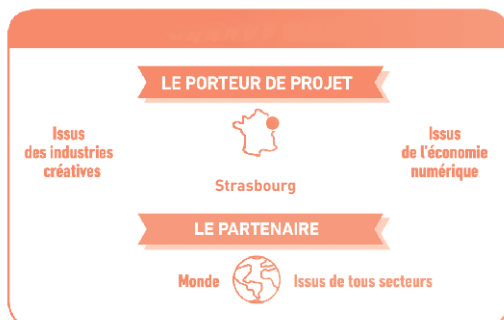
■ En dernier lieu, ces projets pourront développer des ponts entre la lecture, son patrimoine, l'Histoire du livre et de l'image imprimée sous formes de création littéraire, numérique, musicale, ou tout autre objet et proposer une expérience augmentée de la lecture.

Une dotation spéciale de 10 000 € dans le cadre du Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » vient abonder la dotation globale et sera attribuée par la Ville de Strasbourg, dans le respect du présent règlement à quelques projets. Ce prix spécial apportera une visibilité particulière aux lauréat·e·s qui bénéficieront des actions de communication du programme Lire notre monde conduit par la Ville de Strasbourg qui se déploiera jusqu'en avril 2025.

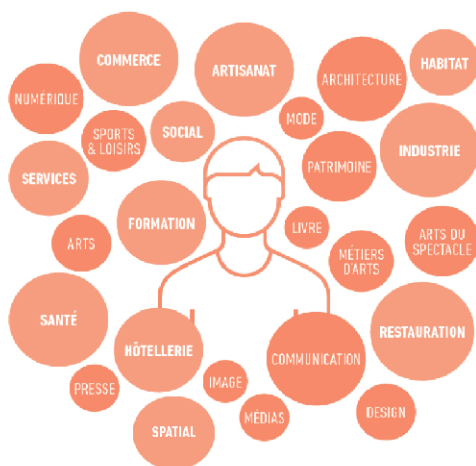


# II. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

## FONCTIONNEMENT



## SECTEURS CONCERNÉS



Les porteur-se-s de projet doivent pouvoir justifier du caractère créatif et/ou numérique de leur activité et du projet déposé, d'une activité issue des secteurs créatifs et numériques. À titre indicatif, la liste des codes NAF des secteurs créatifs et numériques est disponible sur le site : [accro-grandest.fr](http://accro-grandest.fr)

## PORTEUR-SE-S DE PROJET ET BINÔME/CONSORTIUM

Le projet doit être présenté dans le dossier de candidature **Tango&Scan** par un binôme ou un consortium constitué d'acteur-ric-e-s suivants :

### PORTEUR-SE DE PROJET

Le-la porteur-se de projet est un-e acteur-ric-e (entreprise, auto entrepreneur-en, association, artisan-e, artiste ou étudiant-e entrepreneur-e) issu-e des industries créatives ou des entreprises numériques, domiciliées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (voir la liste des communes en annexe de ce document).

Le-la porteur-se de projet est l'interlocuteur-trice de la collectivité au nom du binôme ou du consortium réuni pour réaliser le projet proposé.

Il-elle est responsable de la réalité de l'engagement de son-sa-ses partenaire-s en signant la convention financière passée avec la métropole de Strasbourg.

### 2 CATÉGORIES

Depuis 2021, **Tango&Scan** se décline en deux catégories « Emergence » et « Développement » visant à distinguer le stade de développement de la structure porteuse du projet, l'avancement du projet et proposer un programme d'accompagnement au plus près des besoins de cette dernière.

La catégorie « Emergence » s'adresse à des entreprises en phase de prototypage. La catégorie « Développement » s'adresse à des entreprises en phase de pré-commercialisation.

# Catégorie

## « Émergence »

Si le·la porteur·se de projet est :

### UNE ENTREPRISE OU UN·E ARTISAN·E, IL·ELLE DOIT :

- être une TPE-PME (effectif < 250 salariés, CA < 50M€, hors filiale majoritaire d'un groupe) immatriculé.e au répertoire SIRENE,
- être financièrement sain·e<sup>1</sup>,
- avoir son siège social situé dans le périmètre géographique de l'Eurométropole de Strasbourg, ou un établissement dans ce périmètre, à condition que le projet concerne directement cet établissement.

### UN·UNE AUTO-ENTREPRENEUR·E, IL·ELLE DOIT :

- être immatriculé·e au répertoire SIRENE,
- résider sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

### UNE ASSOCIATION, ELLE DOIT :

- être inscrite auprès d'un tribunal d'instance de l'Eurométropole de Strasbourg
- être financièrement saine<sup>2</sup>.

### UN·E ARTISTE, IL·ELLE DOIT :

- être affilié·e à l'Agessa ou à la Maison des artistes,
- résider sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

### UN·E ÉTUDIANT·E ENTREPRENEUR·E, IL·ELLE DOIT :

- être inscrit·e pour l'année 2022-2023 auprès d'un établissement d'enseignement supérieur basé sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,
- être en mesure de justifier son statut d'étudiant·e entrepreneur·e.

Le statut d'étudiant-entrepreneur est délivré à une personne au regard de la réalité, de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet. C'est le comité d'engagement du PEPITE qui est chargé d'instruire les demandes pour le Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Plus d'informations ici :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

*NB : Dans le cas exceptionnel où la structure est en cours de création, un document justifiant la démarche est obligatoire*

1. 2. Posséder des fonds propres positifs au dernier bilan

# Catégorie

## « Développement »

Si le-la porteur-se de projet est :

### UNE ENTREPRISE OU UN·E ARTISAN·E, IL·ELLE DOIT :

- être une entreprise constituée et avoir clôturé au moins 1 exercice comptable (effectif < 250 salariés, CA < 50M€, hors filiale majoritaire d'un groupe) immatriculé·e au répertoire SIRENE, ayant une équipe constituée pouvant se consacrer au développement du projet
- présenter des perspectives concrètes de commercialisation d'un produit et/ou d'un service
- être financièrement sain·e<sup>1</sup>,
- avoir son siège social situé dans le périmètre géographique de l'Eurométropole de Strasbourg, ou un établissement dans ce périmètre, à condition que le projet concerne directement cet établissement.

### UN·UNE AUTO-ENTREPRENEUR·E, IL·ELLE DOIT :

- être immatriculé·e au répertoire SIRENE,
- avoir clôturé au moins 1 exercice comptable et pouvoir s'appuyer sur une équipe constituée pour développer le projet (partenaires, collaborateur·rice·s indépendant·e·s)
- présenter des perspectives concrètes de commercialisation d'un produit et/ou d'un service
- résider sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

### UNE ASSOCIATION, ELLE DOIT :

- être inscrite auprès d'un tribunal d'instance de l'Eurométropole de Strasbourg et être financièrement sain·e<sup>2</sup>
- être constituée et avoir clôturé au moins 1 exercice comptable
- avoir une équipe constituée pouvant se consacrer au développement du projet
- présenter des perspectives concrètes de commercialisation d'un produit et/ou d'un service

### UN·E ARTISTE, IL·ELLE DOIT :

- être affilié·e à l'Agessa ou à la Maison des artistes
- avoir clôturé au moins 1 exercice comptable pouvoir s'appuyer sur une équipe constituée pour développer le projet (partenaires, collaborateur·rice·s indépendant·e·s)
- présenter des perspectives concrètes de commercialisation d'un produit et/ou d'un service,
- résider sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

### LES ÉTUDIANT·E·S ENTREPRENEUR·E·S NE SONT PAS ÉLIGIBLES À LA CATÉGORIE « DÉVELOPPEMENT ».

1. 2. Posséder des fonds propres positifs au dernier bilan

## ■ PARTENAIRE (OU LE CONSORTIUM)

Le-la partenaire est un autre acteur économique (entreprise, auto-entrepreneur-e, artisan-e, association, étudiant-e entrepreneur-e), quel que soit son secteur d'activité, hors secteur créatif ou numérique. Son siège social peut être situé en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg (France et étranger). Le-la partenaire doit être financièrement sain (posséder des fonds propres positifs au dernier bilan).

*NB : Il est possible de déposer un projet avec plusieurs partenaires. Il est alors nécessaire d'identifier toutes les parties prenantes participant à la réalisation du projet dans le dossier de candidature.*

Les ETI (entreprises de taille intermédiaire dont l'effectif est compris entre 250 et 5 000 personnes et un CA compris entre 43M € et 1 500M €), les grandes entreprises, les collectivités et établissements publics ne sont pas éligibles pour être partenaire principal dans le cadre de l'appel à projets mais peuvent se positionner en tant que partenaire secondaire.

## AUTRES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Chaque porteur-se de projet (ou partenaire) ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature par édition de l'appel à projets.

### ■ LAURÉAT-E D'UNE ÉDITION PRÉCÉDENTE

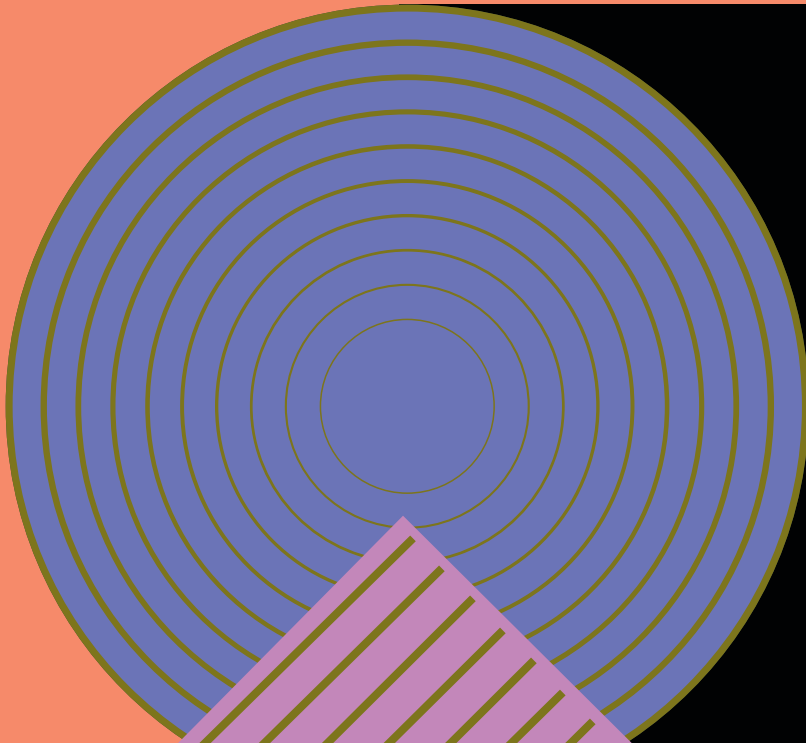
Afin de permettre à une diversité d'acteur·rice-s de bénéficier de la dotation de l'appel à projets **Tango&Scan** et pour garantir un renouvellement des lauréat-e-s, depuis l'édition 2019, tout-e lauréat-e ne pourra pas être lauréat-e plus de deux fois sur une période consécutive de trois ans.

■ Exemple 1 : une entreprise lauréate en 2021 ET 2022 ne pourra pas candidater pour l'édition 2023.

■ Exemple 2 : une entreprise lauréate en 2022 pourra candidater à l'appel à projets, mais n'être lauréate qu'une seule fois supplémentaire en 2023 OU en 2024.

Un projet déjà soutenu financièrement ne peut être représenté avec des caractéristiques similaires.

Un-e lauréat-e de la catégorie « **Émergence** » pourra candidater avec le même projet dans la catégorie « **Développement** » dans une édition ultérieure, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.



# III. MODALITÉS DE SOUTIEN

## MONTANT DE LA DOTATION VERSÉE AU-À LA PORTEUR-SE DE PROJET

Le montant de la dotation accordée est de 50% maximum du coût total du projet déclaré dans le budget, dans la limite de 20 000€ TTC de dotation versée.

■ Exemple 1: Pour un projet d'un coût total de 8 000€ TTC, le montant maximum de la dotation sera de 4 000€ TTC.

■ Exemple 2: Pour un projet d'un coût total de 45 000€ TTC, le montant maximum de la dotation sera de 20 000€ TTC.

## ENGAGEMENTS DU-DE LA PORTEUR-SE DE PROJET

Le-la porteur-se de projet s'engage à participer financièrement au projet sans seuil minimum. Cet engagement est à reporter sur le budget dans le formulaire.

## ENGAGEMENTS DU-DE LA PARTENAIRE

Le-la partenaire s'engage à participer financièrement au projet. Cet apport financier devra représenter au moins 20% de la dotation **Tango&Scan** sollicitée ou 10% d'apport financier et 10% de valorisation en temps-humain.

Exemple: Pour un projet d'un coût total de 10 000€ dont la dotation **Tango&Scan** demandée est de 5 000€, l'apport du partenaire sera :

■ soit 20% d'apport financier (= 1 000€)  
■ soit 10% d'apport financier (= 500€) + 10% de valorisation en temps humain (500€ correspondant à x heures x taux horaire)

Cet apport doit être justifié par le règlement d'une facture au bénéfice du-la porteur-se de projet. Le devis signé correspondant à cette prestation devra être joint au formulaire de candidature. Dans le cas d'un consortium d'acteurs, l'apport financier total peut provenir de l'ensemble des partenaires associés au projet.



## CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA DOTATION

La dotation est versée au·à la porteur·se de projet et non au·à la partenaire de projet. Le·la porteur·se de projet et son·ses partenaire·s au sein du binôme (consortium) s'engagent, si le projet est retenu, à respecter les dispositions de la convention financière bipartite établie avec l'Eurométropole de Strasbourg.

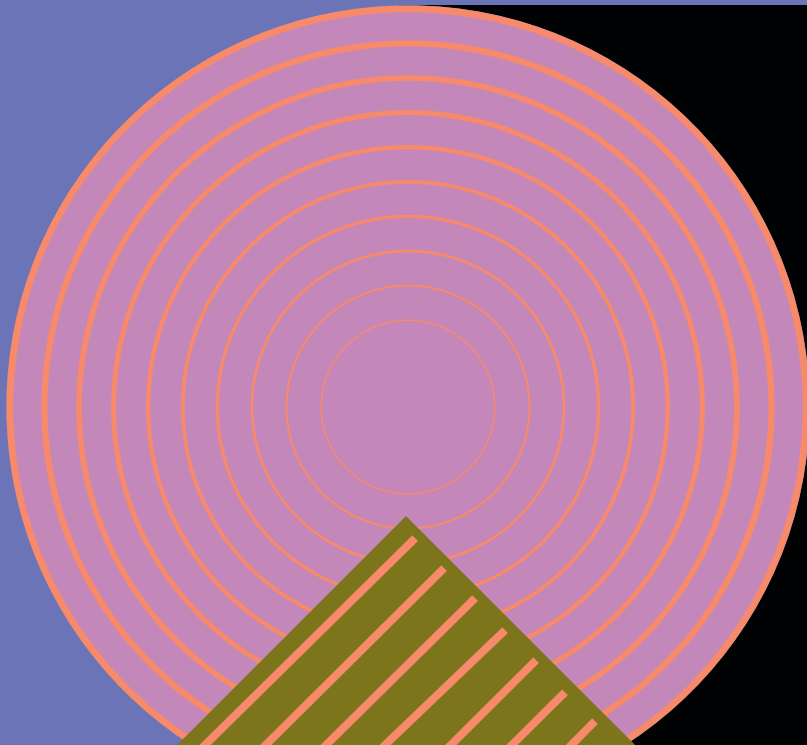
La dotation est versée directement par l'Eurométropole de Strasbourg au·à la porteur·se de projet en deux fois :

- 70 % dès la signature de la convention financière (le versement intervient au maximum 4 semaines après réception de la convention signée par les deux parties).
- 30 % à la finalisation du projet, sur analyse d'un compte-rendu d'exécution finale réalisé par accro et sur justificatif des dépenses engagées.

Le versement de la dotation intervient dans le respect du règlement financier fixé par l'Eurométropole de Strasbourg et sera formalisé par la signature d'une convention financière avec le·la porteur·se de projet.

Le·la porteur·se de projet et son·ses partenaire·s s'engagent à faire état du soutien de l'Eurométropole dans sa communication, notamment en intégrant dans toute communication les logos propres à l'opération, dont le logo **Tango&Scan** précédé de la mention « lauréat·e », le logo **accro** et le logo de l'Eurométropole de Strasbourg précédé de la mention « financé par » à minima pendant l'année d'attribution de la dotation.

Dans le cadre de la convention, le·la porteur·se de projet s'engage à terminer son projet selon les objectifs fixés lors du dépôt de candidature, au 1<sup>er</sup> mars 2024 au plus tard. L'Eurométropole de Strasbourg se réserve le droit d'exiger le remboursement total de la dotation, ou de ne pas verser son solde, en cas de non-finalisation du projet au-delà de cette date.



# IV. SÉLECTION DES LAUREAT·ES

## COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU JURY

Composé de professionnel·le·s issu·e·s de l'écosystème local (institutionnels, chambres consulaires, associations, entreprises, pôles de compétitivité, etc.), le jury est structuré autour d'un·e président·e, de vice-président·e·s et de juré·e·s et de rapporteur·e·s. Il est composé par l'équipe d'**accro** qui assure le pilotage du projet.

**accro** détermine en amont du jury la recevabilité des dossiers au regard de leur conformité au cahier des charges.

Le jury évalue et sélectionne les projets au regard des critères définis au préalable, dans la limite de la dotation financière globale allouée à **Tango&Scan** pour l'édition 2023 par la collectivité.

Le jury est indépendant et souverain. Ses recommandations sont sans recours pour les candidat·e·s. Les membres du jury disposent tou·te·s d'une voix, sauf en cas d'égalité où le vote du·de la président·e du jury compte pour double.

Le jury soumet ses recommandations à la présidente de la collectivité apportant le financement, ou à ses représentant·e·s, qui valident la sélection définitive des lauréat·e·s.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets sont sélectionnés sur la base des dossiers remis. Chaque projet déposé est soumis à une évaluation du jury en deux temps selon les critères ci-dessous.

■ **Une évaluation du dossier écrit** complet remis lors du dépôt des candidatures en ligne.

■ La présentation écrite est notée au regard des critères au regard des critères présentés à la page suivante.

■ **Une évaluation de la présentation orale** du projet d'une durée de 5 minutes suivies de 10 minutes de questions-réponses. Le jury se tiendra le 06 Juin 2023 à Strasbourg (sous réserve des mesures relatives aux conditions sanitaires). Les candidat·e·s pourront s'appuyer sur un support de présentation visuel constitué d'une diapositive qui devra être transmis à **accro** au plus tard le 26 mai. Il·elle·s pourront également apporter des éléments matériels permettant la compréhension du projet. Les porteur·se·s de projet sont autonomes lors de l'installation et de la présentation des éléments matériels.

■ La présentation orale est notée au regard des critères présentés à la page suivante.

## ÉVALUATION ÉCRITE

■ Originalité du projet et son caractère innovant au regard des usages (technologique ou non technologique) .....	12,5%
■ La faisabilité et le caractère fonctionnel du projet, avec des précisions sur les objectifs et résultats attendus. ....	12,5%
■ Le potentiel économique pour chaque acteur·rice contribuant·e au projet : prise de risques partagées, implication, perspectives commerciales du produit ou service développé sur les marchés identifiés, impact sur la performance économique et l'image de l'entreprise, croissance du chiffre d'affaires du·de la porteur·se de projet, amélioration du positionnement sur le marché etc.....	12,5%
■ La qualité et la précision écrite de la présentation du dossier.....	12,5%

**SOUS TOTAL 50%**

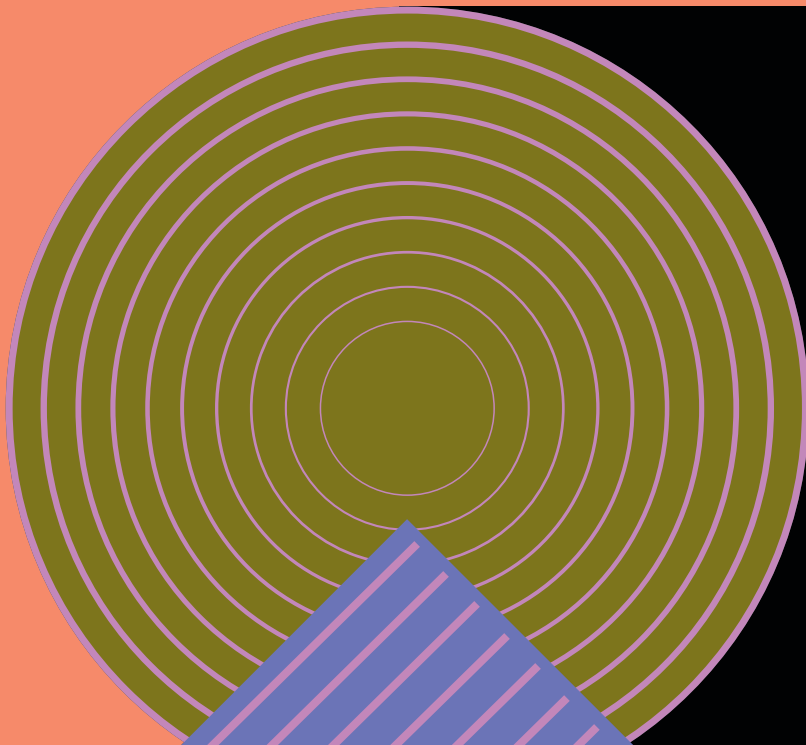
## ÉVALUATION ORALE

■ La clarté et la qualité de la présentation du projet. Elle tiendra compte de la nature partenariale du projet et de l'effet levier de l'aide : apport global répondant à un besoin non encore pourvu sur le territoire, originalité, faisabilité, preuve de concept technique, retombées sur l'ensemble de la filière, etc.....	50%
---	-----

**SOUS TOTAL 50%**

**TOTAL DE LA NOTE 100%**

**LES DOSSIERS SERONT ÉVALUÉS SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 6.  
TOUT DOSSIER N'ATTEIGNANT PAS UN MINIMUM DE 3/6 NE SERA PAS RETENU.**



**V. CALENDRIER**



# RÉCAPITULATIF

**27 mars au 8 mai 2023**

dépôt des candidatures en ligne  
sur [accro-grandest.fr](http://accro-grandest.fr)

**6 juin 2023**

Jury **Tango&Scan** à Strasbourg

**16 juin 2023**

annonce des lauréat·e·s

**juin 2023 à février 2024**

sessions de formation et de coaching  
collectif (communication, financement,  
propriété intellectuelle, etc.)

**Été 2023**

versement du premier acompte  
de la dotation\* **Tango&Scan** (70%)

**octobre/novembre 2023**

évaluation à mi-parcours  
des projets lauréats

**février/mars 2024**

évaluation finale des projets-lauréats

**mars/avril 2024**

versement du solde de la dotation (30%)

**septembre 2024**

temps de visibilité pour les lauréats  
à Strasbourg

\*Sous réserve de la signature préalable et de la réception de la convention par la collectivité partenaire, nécessitant un délai de traitement de 4 semaines avant le versement.

L'appel à projets est ouvert du **27 mars au 8 mai 2023 à 23h59**, date limite de dépôt des candidatures. La présentation orale des projets est prévue le 06 Juin 2023 à Strasbourg (sous réserves des mesures relatives aux conditions sanitaires).

Tout organisme souhaitant déposer un projet peut contacter **accro** pour valider son éligibilité au regard du cahier des charges de l'appel à projets **Tango&Scan**. La date limite de finalisation des projets-lauréats est fixée au **1<sup>er</sup> mars 2024**.

L'appel à projets **Tango&Scan**  
est organisé par une action de :

**accro**  
créativité surdosée.

Financé par



Et le concours de la Ville de Karlsruhe



et de



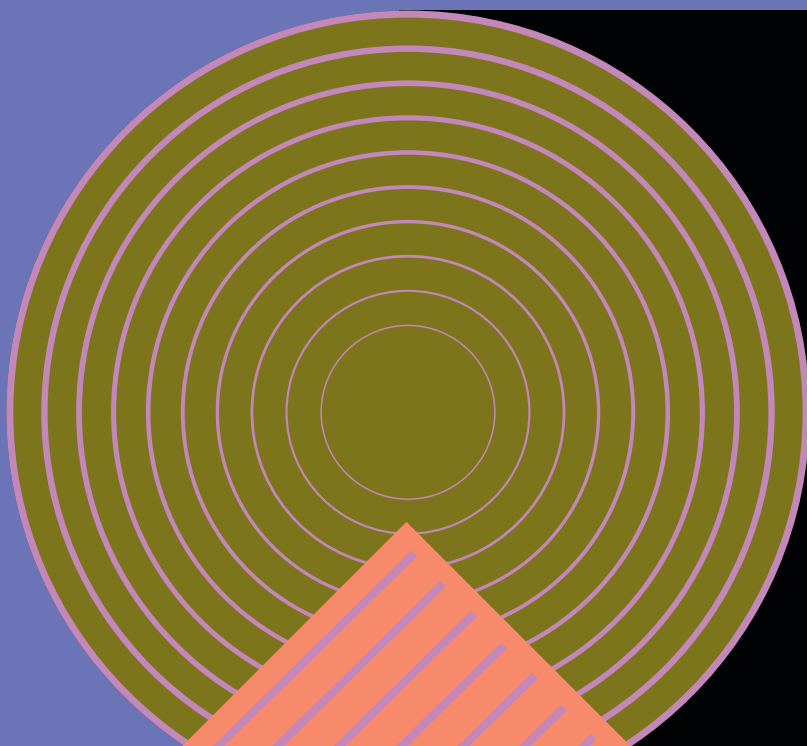
Retrouvez l'ensemble des partenaires  
sur [accro-grandest.fr](http://accro-grandest.fr)

#TANGOSCAN

11 Rue de l'académie  
67000 strasbourg

*Vous souhaitez devenir sponsor  
TANGO&SCAN ?*

*Rendez-vous sur le site web **accro***



**VI. ANNEXES**



**Le-la porteur-se de projet (entreprise, auto-entrepreneur-e, association, artisan-e, artiste ou étudiant-e entrepreneur-e) doit être domicilié-e sur le territoire de la métropole de Strasbourg, dont la liste des communes se trouve ci-dessous :**










## **EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG**

ACHENHEIM • BISCHHEIM • BLAESHEIM • BREUSCHWICKERSHEIM • ECKBOLSHEIM • ECKWERSHEIM • ENTZHEIM • ESCHAU • FEGERSHEIM • GEISPOLSHEIM • HANGENBIETEN • HOENHEIM • HOLTZHEIM • ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN • KOLBSHEIM • LAMPERTHEIM • LINGOLSHEIM • LIPSHEIM • MITTELHAUSBERGEN • MUNDOLSHEIM • NIEDERHAUSBERGEN • OBERHAUSBERGEN • OBERSCHAEFFOLSHEIM • OSTHOFFEN • OSTWALD • PLOBSHEIM • REICHSTETT • SCHILTIGHEIM • SOUFFELWEYERSHEIM • STRASBOURG • VENDENHEIM • LA WANTZENAU • WOLFISHEIM





# BUDGET

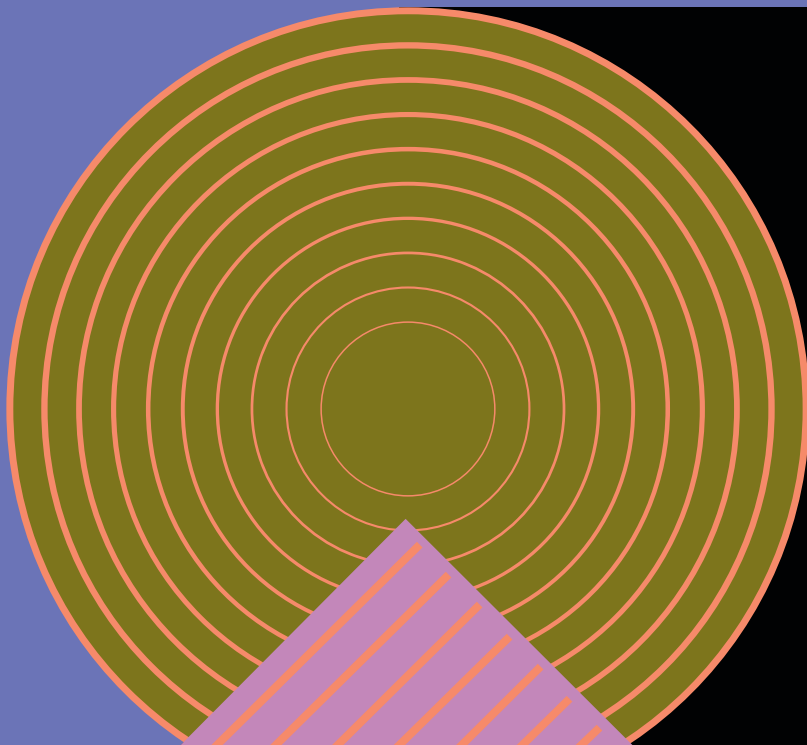
Exemple de budget :

Ajouter / supprimer	Postes (décrire les centres de coûts)	Montant TTC
	<b>Conception *</b>	
	Frais logiciels de design	620
	<b>Sous total</b>	<b>620</b>
	<b>Développement *</b>	
	Développement de l'application mobile	10000
	<b>Sous total</b>	<b>10000</b>
	<b>Mise sur le marché *</b>	
	Protection propriété intellectuelle	2000
	Hébergement sur serveur agréé "Données de santé" (6 mois : phase de test et lancement)	3000
	<b>Sous total</b>	<b>5000</b>
	<b>Autres dépenses</b>	
	Maintenance informatique (phase de lancement)	3000
	<b>Sous total</b>	<b>3000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>18620 (A)</b>

## 4.2 / Ressources

Ajouter / supprimer	Finances (décrire les contributeurs des ressources allouées au projet)	Montant TTC
	<b>1/ APPORTS PRIVES</b>	
	<b>Porteur.se de projet</b>	
	Apport total du.de la porteur.se de projet au projet *	7448
	<b>Partenaires du projet</b>	
	Apport financier direct du ou des partenaires du projet au.à la porteur.se de projet * (=20% minimum de la dotation Tango&Scan TTC) <u>JOINDRE - Devis OBLIGATOIRE avec la mention « bon pour accord » signé par le(s) partenaire(s).</u>	1862
	Apport complémentaire (financier ou en nature) du.de la partenaire principal.e sur le projet *	0
	<b>Autres financeurs du projet</b>	
	Autres apports privés (préciser la provenance)	
	<b>Sous total</b>	<b>9310</b>
	<b>2 / AIDES PUBLIQUES</b> (PRÊTS, SUBVENTIONS, AVANCES REMBOURSABLES ETC...)	
	Dotation Tango&Scan * (=50% maximum du total TTC dépenses)	9310
	Autre aide publique au projet (préciser l'organisme et le type d'aide)	
	<b>Sous total</b>	<b>9310</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>18620 (B)</b>

\*APPORT COMPLÉMENTAIRE (EN NATURE)  
[=20% minimum de la dotation Tango&Scan TTC OU 10% apport financier direct et 10% apport complémentaire [valorisation en temps-humain]]



**DOCUMENTS  
À JOINDRE**

# PIÈCES À JOINDRE POUR LE-LA PORTEUR-SE DE PROJET Catégorie « Émergence »

ENTREPRISE	AUTO ENTREPRENEUR-E	ASSOCIATION
<b>FORMULAIRE DE CANDIDATURE REMPLI EN LIGNE</b>		
<b>PREUVE DE L'EXISTENCE LÉGALE DE L'ORGANISATION DATÉE DE DÉCEMBRE 2022 AU PLUS TARD</b>		
<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> KBIS	<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> INSCRIPTION AU TRIBUNAL D'INSTANCE <input type="checkbox"/> STATUTS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>		
<input type="checkbox"/> DERNIÈRE LIASSE FISCALE OU <input type="checkbox"/> DERNIER BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS	<input type="checkbox"/> DERNIÈRE ATTESTATION FISCALE URSSAF	<input type="checkbox"/> DERNIÈRE LIASSE FISCALE OU <input type="checkbox"/> DERNIER BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS
<b>CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE PROJET</b>		
<input type="checkbox"/> CV / BOOK DES PERSONNES PARTICIPANTES À LA RÉALISATION DU PROJET ET RÔLE DE CHACUN-E AU SEIN DE L'ORGANISATION		
<b>ÉMISSION D'UN DEVIS À FAIRE SIGNER PAR LE-LA PARTENAIRE AVEC LA MENTION « BON POUR ACCORD » JUSTIFIANT DE LEUR CONTRIBUTION</b>		
<input type="checkbox"/> (=20% DU CO-FINANCEMENT TANGO&SCAN TTC OU OU 10% DU MONTANT DE LA DOTATION ET 10% VALORISATION TEMPS-HUMAIN)		
<b>ACQUITTEMENT DES FRAIS DE DOSSIER RÈGLEMENT UNIQUEMENT PAR CB VIA LE FORMULAIRE WEB ACCRO-GRANDEST.FR</b>		
<input type="checkbox"/> EN EARLY BIRD 90€ DU 27 MARS AU 10 AVRIL, 125€ POUR LES DOSSIERS DÉPOSÉS À PARTIR DU 11 AVRIL JUSQU'AU 8 MAI 2023, 50€ POUR LES ÉTUDIANT-E-S ENTREPRENEUR-E-S* *Frais pris en charge intégralement sous conditions voir p.5		
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU IBAN<sup>2</sup></b> (adresse du RIB / IBAN identique à celle du SIRET / SIRENE)		

1. Fournir un fichier au format .pdf intitulé de la manière suivante : SIRENE\_NOM du porteur.pdf

2. Fournir un fichier au format .pdf intitulé de la manière suivante : RIB\_NOM de l'organisation.pdf

**NB : DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Les documents complémentaires pertinents à une meilleure compréhension et à l'analyse du projet (présentation détaillée du projet, présentation et book du-de la porteur-se de projet, objectifs économiques, étude de faisabilité, documents illustrant le projet...) peuvent être déposés via le formulaire de candidature en ligne.

ARTISAN-E	ARTISTE	ÉTUDIANT-E ENTREPRENEUR-E
<b>FORMULAIRE DE CANDIDATURE REMPLI EN LIGNE</b>		
<b>PREUVE DE L'EXISTENCE LÉGALE DE L'ORGANISATION DATÉE DE DÉCEMBRE 2022 AU PLUS TARD</b>		
<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE <input type="checkbox"/> KBIS <input type="checkbox"/> IMMATRICULATION AU REGISTRE DES MÉTIERS	<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE' <input type="checkbox"/> AFFILIATION À L'AGESSA OU À LA MAISON DES ARTISTES	<input type="checkbox"/> JUSTIFICATIF DE SCOLARITÉ DE L'ANNÉE 2021/2022 <input type="checkbox"/> JUSTIFICATIF DU STATUT D'ÉTUDIANT-E ENTREPRENEUR-E
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>		
<input type="checkbox"/> DERNIÈRE LIASSE FISCALE OU DERNIER BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS	<input type="checkbox"/> DERNIER AVIS D'IMPÔT OU DERNIÈRE DÉCLARATION DE REVENUS ET D'ACTIVITÉ AUPRÈS DE LA MAISON DES ARTISTES	
<b>CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE PROJET</b>		
<input type="checkbox"/> CV / BOOK DES PERSONNES PARTICIPANTES À LA RÉALISATION DU PROJET ET RÔLE DE CHACUN-E AU SEIN DE L'ORGANISATION		
<b>ÉMISSION D'UN DEVIS À FAIRE SIGNER PAR LE/LA PARTENAIRE AVEC LA MENTION « BON POUR ACCORD » JUSTIFIANT DE LEUR CONTRIBUTION</b>		
<input type="checkbox"/> (=20% DU CO-FINANCEMENT TANGO&SCAN TTC OU 10% DU MONTANT DE LA DOTATION ET 10% VALORISATION TEMPS-HUMAIN)		
<b>ACQUITTEMENT DES FRAIS DE DOSSIER RÈGLEMENT UNIQUEMENT PAR CB VIA LE FORMULAIRE WEB ACCRO-GRANDEST.FR</b>		
<input type="checkbox"/> EN EARLY BIRD 90€ DU 27 MARS AU 10 AVRIL, 125€ POUR LES DOSSIERS DÉPOSÉS À PARTIR DU 11 AVRIL JUSQU'AU 8 MAI 2023, 50€ POUR LES ÉTUDIANT-E-S ENTREPRENEUR-E-S* *Frais pris en charge intégralement sous conditions voir p.5		
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU IBAN<sup>2</sup></b> (adresse du RIB / IBAN identique à celle du SIRET / SIRENE)		

1. Fournir un fichier au format .pdf intitulé de la manière suivante : SIRENE\_NOM du porteur.pdf

2. Fournir un fichier au format .pdf intitulé de la manière suivante : RIB\_NOM de l'organisation.pdf

# PIÈCES À JOINDRE POUR LE-LA PORTEUR-SE DE PROJET Catégorie « Développement »

ENTREPRISE	AUTO ENTREPRENEUR-E	ASSOCIATION
<b>FORMULAIRE DE CANDIDATURE REMPLI EN LIGNE</b>		
<b>PREUVE DE L'EXISTENCE LÉGALE DE L'ORGANISATION DATÉE DE DÉCEMBRE 2022 AU PLUS TARD</b>		
<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> KBIS	<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> INSCRIPTION AU TRIBUNAL D'INSTANCE <input type="checkbox"/> STATUTS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>		
<input type="checkbox"/> DERNIÈRE LIASSE FISCALE OU <input type="checkbox"/> DERNIER BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS	<input type="checkbox"/> DERNIÈRE ATTESTATION FISCALE URSSAF	<input type="checkbox"/> DERNIÈRE LIASSE FISCALE OU <input type="checkbox"/> DERNIER BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS
<b>CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE PROJET</b>		
<input type="checkbox"/> CV / BOOK DES PERSONNES PARTICIPANTES À LA RÉALISATION DU PROJET ET RÔLE DE CHACUN-E AU SEIN DE L'ORGANISATION		
<b>ÉMISSION D'UN DEVIS À FAIRE SIGNER PAR LE-LA PARTENAIRE AVEC LA MENTION « BON POUR ACCORD » JUSTIFIANT DE LEUR CONTRIBUTION</b>		
<input type="checkbox"/> =20% DU CO-FINANCEMENT TANGO&SCAN TTC OU OU 10% DU MONTANT DE LA DOTATION ET 10% VALORISATION TEMPS-HUMAIN		
<b>ACQUITTEMENT DES FRAIS DE DOSSIER RÈGLEMENT UNIQUEMENT PAR CB VIA LE FORMULAIRE WEB ACCRO-GRANDEST.FR</b>		
<input type="checkbox"/> EN EARLY BIRD 90€ DU 27 MARS AU 10 AVRIL, 125€ POUR LES DOSSIERS DÉPOSÉS À PARTIR DU 11 AVRIL JUSQU'AU 8 MAI 2023, 50€ POUR LES ÉTUDIANT-E-S ENTREPRENEUR-E-S* *Frais pris en charge intégralement sous conditions voir p.5		
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU IBAN<sup>2</sup></b> (adresse du RIB / IBAN identique à celle du SIRET / SIRENE)		

1. Fournir un fichier au format .pdf intitulé de la manière suivante : SIRENE\_NOM du porteur.pdf

2. Fournir un fichier au format .pdf intitulé de la manière suivante : RIB\_NOM de l'organisation.pdf

#### NB : DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les documents complémentaires pertinents à une meilleure compréhension et à l'analyse du projet (présentation détaillée du projet, présentation et book du-de la porteur-se de projet, objectifs économiques, étude de faisabilité, documents illustrant le projet...) peuvent être déposés via le formulaire de candidature en ligne.

ARTISAN·E	ARTISTE
<b>FORMULAIRE DE CANDIDATURE REMPLI EN LIGNE</b>	
<b>PREUVE DE L'EXISTENCE LÉGALE DE L'ORGANISATION DATÉE DE DÉCEMBRE 2022 AU PLUS TARD</b>	
<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE <input type="checkbox"/> KBIS <input type="checkbox"/> IMMATRICULATION AU REGISTRE DES MÉTIERS	<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> AFFILIATION À L'AGESSA OU À LA MAISON DES ARTISTES
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>	
<input type="checkbox"/> DERNIÈRE LIASSE FISCALE <u>OU</u> <input type="checkbox"/> DERNIER BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS	<input type="checkbox"/> DERNIER AVIS D'IMPÔT <u>OU</u> <input type="checkbox"/> DERNIÈRE DÉCLARATION DE REVENUS ET D'ACTIVITÉ AUPRÈS DE LA MAISON DES ARTISTES
<b>CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE PROJET</b>	
<input type="checkbox"/> CV / BOOK DES PERSONNES PARTICIPANTES À LA RÉALISATION DU PROJET ET RÔLE DE CHACUN·E AU SEIN DE L'ORGANISATION	
<b>ÉMISSION D'UN DEVIS À FAIRE SIGNER PAR LE·LA PARTENAIRE AVEC LA MENTION « BON POUR ACCORD » JUSTIFIANT DE LEUR CONTRIBUTION</b>	
<input type="checkbox"/> =20% DU CO-FINANCEMENT TANGO&SCAN TTC OU OU 10% DU MONTANT DE LA DOTATION ET 10% VALORISATION TEMPS-HUMAIN	
<b>ACQUITTEMENT DES FRAIS DE DOSSIER RÈGLEMENT UNIQUEMENT PAR CB VIA LE FORMULAIRE WEB ACCRO-GRANDEST.FR</b>	
<input type="checkbox"/> EN EARLY BIRD 90€ DU 27 MARS AU 10 AVRIL, 125€ POUR LES DOSSIERS DÉPOSÉS À PARTIR DU 11 AVRIL JUSQU'AU 8 MAI 2023, 50€ POUR LES ÉTUDIANT·E·S ENTREPRENEUR·E·S* *Frais pris en charge intégralement sous conditions voir p.5	
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU IBAN<sup>2</sup></b> (adresse du RIB / IBAN identique à celle du SIRET / SIRENE)	

1. Fournir un fichier au format .pdf intitulé de la manière suivante : SIRENE\_NOM du porteur.pdf

2. Fournir un fichier au format .pdf intitulé de la manière suivante : RIB\_NOM de l'organisation.pdf

# PIÈCES À JOINDRE POUR LE-LA PARTENAIRE DE PROJET

ENTREPRISE	AUTO ENTREPRENEUR-E	ASSOCIATION
<b>FORMULAIRE DE CANDIDATURE REMPLI EN LIGNE</b>		
<b>PREUVE DE L'EXISTENCE LÉGALE DE L'ORGANISATION DATÉE DE DÉCEMBRE 2022 AU PLUS TARD</b>		
<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> KBIS	<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE <sup>1</sup> *(fournir un fichier au format .pdf intitulé de la manière suivante : SIRENE_NOM.pdf)	<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> INSCRIPTION AU TRIBUNAL D'INSTANCE <input type="checkbox"/> STATUTS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>		
<input type="checkbox"/> DERNIÈRE LIASSE FISCALE OU <input type="checkbox"/> DERNIER BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS	<input type="checkbox"/> DERNIÈRE ATTESTATION FISCALE URSSAF	<input type="checkbox"/> DERNIÈRE LIASSE FISCALE OU <input type="checkbox"/> DERNIER BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS
<b>CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE PROJET</b>		
<input type="checkbox"/> CV / BOOK DES PERSONNES PARTICIPANTES À LA RÉALISATION DU PROJET ET RÔLE DE CHACUN-E AU SEIN DE L'ORGANISATION		
<b>SIGNATURE DU DEVIS ÉMIS PAR LE-LA PORTEUR-E AVEC LA MENTION « BON POUR ACCORD » JUSTIFIANT DE VOTRE CONTRIBUTION</b>		

1. Fournir un fichier au format .pdf intitulé de la manière suivante : SIRENE\_NOM du partenaire.pdf



**NB : DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Les documents complémentaires pertinents à une meilleure compréhension et à l'analyse du projet (présentation détaillée du projet, présentation et book du-de la porteur-se de projet, objectifs économiques, étude de faisabilité, documents illustrant le projet...) peuvent être déposés via le formulaire de candidature en ligne.

ARTISAN-E	ARTISTE	ÉTUDIANT-E ENTREPRENEUR-E
<b>FORMULAIRE DE CANDIDATURE REMPLI EN LIGNE</b>		
<b>PREUVE DE L'EXISTENCE LÉGALE DE L'ORGANISATION DATÉE DE DÉCEMBRE 2022 AU PLUS TARD</b>		
<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE' <input type="checkbox"/> KBIS <input type="checkbox"/> IMMATRICULATION AU REGISTRE DES MÉTIERS	<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION SIRENE' <input type="checkbox"/> AFFILIATION À L'AGESSA OU À LA MAISON DES ARTISTES	<input type="checkbox"/> JUSTIFICATIF DE SCOLARITÉ DE L'ANNÉE 2022/2023 <input type="checkbox"/> JUSTIFICATIF DU STATUT D'ÉTUDIANT-E ENTREPRENEUR-E
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>		
<input type="checkbox"/> DERNIÈRE LIASSE FISCALE OU <input type="checkbox"/> DERNIER BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS	<input type="checkbox"/> DERNIER AVIS D'IMPÔT <u>OU</u> <input type="checkbox"/> DERNIÈRE DÉCLARATION DE REVENUS ET D'ACTIVITÉ AUPRÈS DE LA MAISON DES ARTISTES	
<b>SIGNATURE DU DEVIS ÉMIS PAR LE-LA PORTEUR-E AVEC LA MENTION « BON POUR ACCORD » JUSTIFIANT DE VOTRE CONTRIBUTION</b>		
<input type="checkbox"/> =20% DU CO-FINANCEMENT TANGO&SCAN TTC OU OU 10% DU MONTANT DE LA DOTATION ET 10% VALORISATION TEMPS-HUMAIN		

1. Fournir un fichier au format .pdf intitulé de la manière suivante : SIRENE\_NOM du partenaire.pdf





ACCRO-GRANDEST.FR

